

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFD	Date	22 janvier 2024
Numéro		Heure	11h52

Auteur-e(s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 23.236
Titre : Amendement au postulat Andreas Jurt, du 25 septembre 2023, « Neuchâtel first » : marché de l'assurance à reterritorialiser		
Contenu : <i>Remplacement des paragraphes 1 et 2 par :</i> <i><u>Nous demandons au Conseil d'État d'étudier la création d'une compagnie d'assurance active dans les véhicules, les choses et la responsabilité civile active à l'échelle du canton de Neuchâtel ou de l'Arc jurassien. La compagnie d'assurance à créer devrait prendre la forme d'une coopérative à but non lucratif ou une autre forme visant les mêmes objectifs.</u></i> <i>(Paragraphe 3 inchangé.)</i>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Antoine de Montmollin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :